

Bulletin éducationnel

Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

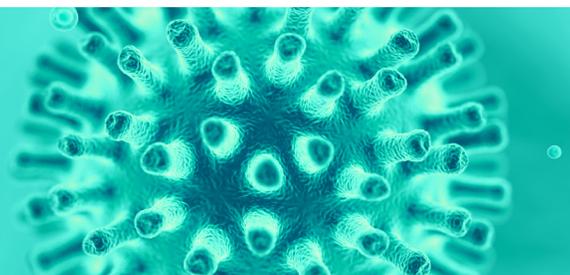
QU'EST-CE QUE LE COVID-19?

L'épidémie de COVID-19 s'est maintenant propagée dans plus de 114 pays et on compte au-delà de 118 000 cas¹. La maladie COVID-19 est causée par un coronavirus nommé SARS-CoV-2.⁵ Les symptômes incluent la fièvre, la toux et des difficultés respiratoires. Les symptômes peuvent prendre jusqu'à 14 jours pour apparaître après l'exposition au virus COVID-19².

Les coronavirus humains peuvent infecter le nez, la gorge et les poumons. Ils se propagent le plus souvent ⁶ :

- *par les gouttelettes respiratoires générées lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue;*
- *par contact personnel étroit prolongé avec une personne infectée, comme un contact direct ou une poignée de main;*
- *par contact avec des surfaces infectées, suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.*

Les données probantes actuelles indiquent que la maladie se propage de personne à personne lorsqu'il y a un contact étroit entre des sujets.



L'organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré l'épidémie du coronavirus COVID-19 comme une pandémie¹.

L'OMS suit la situation de près et communique aux pays du monde entier des informations sur les moyens de maîtriser la propagation de ce virus. Consultez la page pour obtenir des informations à jour sur l'état de l'écllosion du COVID-19.

<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports/>

PRÉVENTION

Il n'existe pour le moment aucun vaccin contre la COVID-19 et aucun produit de santé naturel autorisé pour se protéger contre cette infection.⁶ L'Agence de la santé publique du Canada souligne² que des actions préventives quotidiennes peuvent contribuer à limiter la propagation des virus transmis par voies respiratoires. En voici quelques-unes :

- Lavez-vous les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes. Si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, utilisez un assainissant pour les mains à base d'alcool (alcool à 60-90 %);³
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche sans vous être d'abord lavé les mains;
- Évitez les contacts rapprochés avec des personnes malades;
- Faites un signe de la main ou donnez un petit coup du coude au lieu de la poignée de main, d'une étreinte ou d'un baiser;
- Si vous êtes malade, restez chez vous pour éviter d'infecter d'autres personnes;
- Toussez et éternuez dans le creux du bras et non dans les mains. Jetez aussitôt que possible les mouchoirs que vous utilisez dans une poubelle munie d'un sac à ordures et lavez-vous ensuite les mains;
- Nettoyez et désinfectez souvent les surfaces fréquemment touchées;
- Réduisez votre exposition dans les endroits bondés en faisant des achats ou en utilisant les transports en commun en dehors des heures de pointe.

Dans les soins de santé, les patients chez qui une infection au COVID-19 est soupçonnée ou confirmée doivent recevoir des soins tout en suivant des mesures d'isolement afin de minimiser la transmission potentielle de la maladie.⁵

Il s'agit notamment des précautions de contact et des précautions contre les gouttelettes ou, dans le cas d'interventions pouvant entraîner une aérosolisation, les précautions contre les gouttelettes sont remplacées par des précautions contre la transmission par voie aérienne.⁵

Le port de gants, d'une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), de blouses, d'une protection respiratoire adéquate, le nettoyage et la désinfection, et l'hygiène fréquente des mains sont également importants pour bloquer la voie de transmission.⁵

Bulletin éducationnel



LIGNES DIRECTRICES POUR MILIEUX DE TRAVAIL NON RELIÉS AUX SOINS DE SANTÉ

Les employeurs et les employés ont un rôle à jouer pour réduire la propagation de la maladie.

- Communiquer avec les employés pour les sensibiliser au COVID-19.
- Évaluer le lieu de travail pour déterminer les zones où les employés entrent fréquemment en contact entre eux et avec des objets partagés.
- Encourager les employés à se laver fréquemment les mains, à respecter les règles d'hygiène en cas d'éternuement ou de toux et à rester à la maison lorsqu'ils sont malades.
- En cas d'apparition de symptômes du COVID-19, l'employé devrait être immédiatement isolé des autres et renvoyé chez lui par un moyen autre que le transport en commun, si possible.
- Assurer un nettoyage fréquent et accorder une attention particulière aux surfaces fréquemment touchées en utilisant un désinfectant avec allégation virucide générale qui serait suffisant pour contrôler le SARS-CoV-2 sur les surfaces environnementales.⁵
- S'assurer d'un accès à des aires pour le lavage des mains et placer des distributeurs d'assainissant pour les mains dans des endroits bien en vue dans le lieu de travail, si possible.

Pour obtenir davantage de renseignements concernant les meilleures pratiques en milieu de travail, consultez le site de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC).

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/preparation.html>

SOINS À DOMICILE

Il se peut qu'il soit nécessaire à l'avenir de prendre en charge à domicile les personnes atteintes d'une infection au COVID-19 suspectée ou confirmée. L'Agence de la santé publique du Canada offre des lignes directrices pour les soins à domicile afin d'aider à maîtriser la propagation de l'infection et refléter les types de processus utilisés dans les soins de santé.⁴

DÉSINFECTANTS

La découverte du SARS-CoV-2 étant très récente, il est peu probable que les désinfectants pour surfaces dures incluent actuellement ce virus dans le libellé de leurs étiquettes. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) recommande l'utilisation d'un désinfectant enregistré par DIN avec allégation virucide générale qui serait suffisant pour contrôler le SARS-CoV-2 sur les surfaces environnementales.⁵

La communauté médicale n'est pas encore tout à fait familière avec le COVID-19 qui évolue au fil du temps. Les nouvelles et mises à jour peuvent être trouvées en accédant aux liens de l'Agence de la santé publique du Canada et de l'OMS fournis dans ce document.

Ce document sera mis à jour si de nouveaux faits importants dans la prévention et la maîtrise du COVID-19 sont annoncés par les instances.



Références

1. Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS lors du point de presse sur la COVID-19 - 11 mars 2020 <https://www.who.int/fr/dg/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---11-march-2020>
2. À propos de la maladie à coronavirus (COVID-19), L'Agence de la santé publique, 7 mars, 2020, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/a-propos-maladie-coronavirus-covid-19.html>
3. Prévention et contrôle de la maladie à coronavirus (COVID-19) : Lignes directrices provisoires pour les établissements de soins actifs, L'Agence de la santé publique (ASPC), 24 fév, 2020, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/lignes-directrices-provisoires-etablissements-soins-actifs.html>
4. Maladie à coronavirus (COVID-19) : Comment s'isoler chez soi en cas de COVID-19, L'Agence de la santé publique du Canada, Mars 2020. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-comment-isoler-chez-soi.html>
5. Comment se propage les coronavirus. , L'Agence de la santé publique du Canada, 11 Mars, 2020 <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html>
6. Maladie à coronavirus (COVID-19) : Symptômes et traitement, L'Agence de la santé publique du Canada, March 10, 2020 <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html>